



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39
Présents : 29

Séance du mercredi 30 mars 2022

Le trente mars deux mille vingt deux à 17h06, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MULE, Docteur GUILLAUME, Maître VIDAL, Maître KUNTZ, Monsieur PEREZ, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame CASAGRANDE, Monsieur MERCHEYER, Madame SCHELL, Docteur MARGUERITTE, Madame ANDRIEUX, Monsieur FABRE, Monsieur COURIOL, Madame BROTONS, Monsieur PERRIER, Madame GIORDANO, Madame LEGHEDDAR, Monsieur PASTOR, Madame ANTONINI, Madame CASSAR, Monsieur LO MONACO, Madame THIRY, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur TRILLAT, Madame ROMBONI, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO.

Procurations : Madame Delphine QUIN à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL, Madame Aurélie CHAMOUX à Madame Afida LEGHEDDAR, Madame Nadine ESPINASSE à Madame Béatrice BROTONS, Monsieur Joël TONELLI à Maître Jérémy VIDAL, Docteur Bruno ROURE à Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Monsieur Jean-Luc BENVENUTTO à Monsieur Franck COURIOL, Madame Emilie PERAIRA à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Madame Marie-Christine CALABRESE à Monsieur Alain TRILLAT, Monsieur Gilles BALDACCHINO à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Dominique NEMETH à Madame Valérie ROMBONI.

Absents :

Excusés :

Sorti(es) en cours de séance : Monsieur Vialatte à 17h20 après présentation des comptes administratifs avant le vote.

Sous la présidence de Mme Rostagno pour le vote des comptes administratifs.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Philippe PASTOR

Clôture de la Séance : 18h35

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°16095

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 16 FEVRIER 2021

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ADOPTER LE DIT COMPTE RENDU

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°16096

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 15-07-2020 ET CE DEPUIS LE 16 FEVRIER 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°16097

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

5 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE

DECIDE Que les comptes de gestion du budget principal de la Ville, du budget annexe des Ports, du budget annexe des Transports ainsi que du budget annexe des Pompes Funèbres dressés pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°16098

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

7 contre : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame ROMBONI + procuration Monsieur
NEMETH

2 abstentions : Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur GARCIA

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du compte administratif 2021 telle que développée

dans le document budgétaire annexé
DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2021 et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°16099

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA + procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur GARCIA

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du compte administratif 2021 telle que développée dans le document budgétaire annexé

DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2021 et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°16100

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA + procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur GARCIA

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du compte administratif 2021 telle que développée dans le document budgétaire annexé

DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2021 et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°16101

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur
GARCIA

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du compte administratif 2021 telle que développée
dans le document budgétaire annexé

DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2021 et au fonds de
roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés
au titre budgétaire des différents comptes

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°16102

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur
GARCIA

DECIDE

D'AFFECTER Les résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Principal de la
Ville ainsi qu'il suit :

Couverture du déficit d'investissement, compte 1068 Réserves	3 097 764,04
Le déficit d'investissement au compte 001	3 246 167,00
L'excédent de fonctionnement au compte 002	14 276 351,56

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°16103

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE DES POMPES
FUNEBRES**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur
GARCIA

DECIDE

D'AFFECTER Les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des
Pompes Funèbres ainsi qu'il suit :

L'excédent d'investissement au compte 001,	303,92
L'excédent d'exploitation au compte 002,	8 356,48

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°16104

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur
GARCIA

DECIDE

D'AFFECTER Les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des Ports
ainsi qu'il suit :

Couverture du déficit d'investissement au compte 1068	2 484,45
Excédent d'investissement au compte 001	108 666,71
Section d'exploitation le solde créditeur compte 002, solde d'exécution	1 452 023,14

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°16105

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur
GARCIA

DECIDE

D'AFFECTER Les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des
Transports ainsi qu'il suit :

Section d'investissement le solde créditeur compte 001,	202 776,83
Section d'exploitation le solde créditeur compte 002,	71 753,69

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°16106

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions : Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO

DECIDE

D'ADOPTER Le règlement budgétaire et financier (RBF)

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°16107

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX APPLICABLES POUR 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

APRES DEBAT,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

7 contre: Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame ROMBONI + procuration Monsieur
NEMETH

2 abstentions : Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO

DECIDE

DE FIXER Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à : 38,81%

DE MAINTENIR Le taux de la taxe foncière pour les propriétés non bâties (TFNB) à :
41,39%

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°16108

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE -
REPRISE DU RESULTAT 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

7 contre : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame ROMBONI + procuration Monsieur
NEMETH

2 abstentions : Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2022 avec reprise des
résultats de l'exercice 2021, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour
un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de
fonctionnement de 63 697 598,41€ et pour la section d'investissement de
38 855 856,86 €

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°16109

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES POMPES
FUNEBRES - REPRISE DU RESULTAT 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-
PENNACCHIO

DECIDE

D'ADOPTER Le budget Primitif du budget Annexe des Pompes Funèbres pour
l'exercice 2022, avec reprise des résultats de l'exercice 2021, par chapitre,

tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses,
pour la section d'exploitation de 148 356,48 € et pour la section
d'investissement de 80 000 €

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°16110

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS -
REPRISE DU RESULTAT 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-
PENNACCHIO

DECIDE

D'ADOPTER

Le Budget Primitif Annexe des Ports avec reprise du résultat pour
l'exercice 2021, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant
en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 2 265
191,90 € et pour la section d'investissement de 1 377 432,09 €

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°16111

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS
- REPRISE DU RESULTAT 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-
PENNACCHIO

DECIDE

D'ADOPTER

Le Budget Primitif Annexe des Transports pour l'exercice 2022, avec
reprise des résultats de l'exercice 2021, par chapitre, tel que précisé ci-
dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section
d'exploitation de 489 053,69 € et pour la section d'investissement de 362
401,48 €

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°16112

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADMISSION EN NON VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2022-
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

5 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE

DECIDE

D'ADMETTRE En non valeur les titres de recette figurant sur l'état joint du Budget Principal de la Ville dont le montant s'élève à la somme de 1 531,18 euros (mille cinq cent trente et un euros et dix huit centimes)

DE DIRE que la charge est inscrite au Budget 2022 de la Ville

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°16113

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

SUBVENTIONS COMMUNALES AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET AU BUDGET DU CCAS - ANNEE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Au titre de l'exercice 2022 :
1/ au budget annexe de la régie des Transports une subvention d'un montant de 415 000 €.
2/ au budget du CCAS une subvention de 1 400 000 €

DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2022

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°16114

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

APRES DEBAT,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de :
– 40 000,00 pour l'association « Grandir Ensemble »
– 20 000,00 pour l'association « Les Chérubins »
– 21 000,00 pour l'association « Câlins et Galipettes »

D'APPROUVER Les termes des conventions avec les trois associations

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites conventions

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°16115

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 VILLE DE LA SEYNE / MER

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRES DEBAT,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville de La Seyne sur mer au titre de l'année scolaire 2019 - 2020, soit : 33 722,75 Euros (TRENTE TROIS MILLE SEPT CENT VINGT DEUX EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES)

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits au budget principal de la commune

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°16116

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES -ANNEE SCOLAIRE 2020/2021-VILLE DE SAINT-MANDRIER

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires de la ville de Saint - Mandrier, au titre de l'année scolaire 2020/2021, à raison de 891 euros par élève soit pour 2 élèves la somme de 1 782,00 euros (MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°16117

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE 2020 - 2021 -VILLE DE TOULON

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville de TOULON, au titre de l'année scolaire 2020 -2021, à raison de 437 euros par élève soit pour 12 élèves la somme de 5 244 euros (CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°16118

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SOUS CONTRAT A L'EXCEPTION DE CEUX FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION PARTICULIERE VOTEE EN CONSEIL MUNICIPAL (ANNEE SCOLAIRE 2021/2022)

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRES DEBAT,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement de l'annexe "Sainte Thérèse English School" de l'école privée Sainte Thérèse (La Seyne) ouverte sur le territoire de notre commune depuis Septembre 2021, soit 200 euros (DEUX CENTS EUROS) par élève six-fournaies et par trimestre au titre de l'année scolaire 2021/2022.

DE DIRE Que les dépenses correspondantes sont prévues au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°16119

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA M.I.A.J (MISSION INTERCOMMUNALE ACTIONS JEUNES) POUR L'ANNEE 2022.

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Monsieur PEREZ n'a pas participé au vote

DECIDE

D'APPROUVER La participation financière 2022 de la Commune de Six Fours Les Plages à la M.I.A.J fixée à 31 820 euros, représentative de son adhésion.

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°16120

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

FÊTE DE LA JEUNESSE 2022-SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les différentes Associations dans le cadre de la Fête de la Jeunesse 2022,

DE DIRE que les différents partenaires interviendront à titre gratuit.

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°16121

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

Docteur GUILLAUME, Madame QUIN, Madame SCHELL, Monsieur FABRE,

Monsieur PERRIER ne prennent pas part au vote

Le maire propose de modifier le montant de la subvention de la société Philharmonique de 4000€ à 8000€.

DECIDE

DE FIXER Le montant des subventions locales pour l'année 2022 telles que détaillées dans le tableau en annexe pour un montant de 404 020 euros.

DE DIRE Que les crédits seront pris au budget principal de la ville 2022.

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°16122

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS ANNEE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Madame QUIN, Madame SCHELL, Monsieur PERRIER ne prennent pas part au vote

DECIDE

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous :

– SIX-FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB,

- RUGBY CLUB SIX-FOURS-LE BRUSC,
- COMITE DES FETES,
- YACHT CLUB DE SIX-FOURS,
- COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS BRUSCAINES
- ASSOCIATION HELLO SIX-FOURS.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions.

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°16123

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

Demande à la Métropole fixation période exploitation des plages concédées de la Commune

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER La métropole afin que la période d'exploitation des plages concédées soit fixée du 1 avril au 30 octobre de chaque année.

DE DEMANDER L'extension de cette zone d'échouage à 15 mètres au lieu de 10 mètres, plage des Charmettes afin que cette zone d'échouage soit plus adaptée aux besoins des exploitants des structures liées aux activités nautiques.

AFFAIRE N°30

DELIBERATION N°16124

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR DES EMPLACEMENTS POUR UNE ACTIVITÉ DE JET SKI SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRES DEBAT,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE DE De l'attribution à Monsieur Lalande Anthony, des emplacements pour une
PRENDRE ACTE activité de jet ski située sur le Domaine Public Portuaire du Port de la Coudoulière, pour une durée de CINQ ANS à compter du 1er mai 2022.

AFFAIRE N°31

DELIBERATION N°16125

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE BOIS DE LA COUDOULIERE ACCUEILLANT UN PARC AVENTURE

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE De l'attributaire, la SAS COUDOU PARC AVENTURE , représentée par Monsieur Thierry BOUDET, du terrain situé dans le Bois de la Coudoulière pour l'exploitation d'un parcours acrobatique en forêt.

DE FIXER Le montant de la redevance annuelle à 15 000 euros. Pour les années suivantes, l'évolution de la redevance sera indexée sur l'augmentation du prix des billets d'entrée.

DE FIXER La durée d'exploitation à 5 ans à compter du 1er juin 2022.

AFFAIRE N°32

DELIBERATION N°16126

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION DU LOCAL DE 42 M² SITUÉ DANS LA CAPITAINERIE DE LA COUDOULIERE ET FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un local de 42 m² situé dans les locaux de la Capitainerie de la Coudoulière, pour une durée de CINQ ANS à compter du 1er novembre 2022, selon les modalités citées ci-dessus.

DE FIXER Le montant minimum de la redevance annuelle d'occupation du local de 42 m², à 14 370 euros, révisable automatiquement chaque année en fonction du dernier indice INSEE du coût de la construction connu.

AFFAIRE N°33

DELIBERATION N°16127

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES à réformer les matériels informatiques et téléphoniques

AFFAIRE N°34

DELIBERATION N°16128

RAPPORTEUR : Jérémy VIDAL

CONCESSION D' EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT ' LA FREGATE ' ET SON SOUS TRAITE LOT N°6 PLAGE DE BONNEGRACE -TERRASSE COUVERTE ATTENANT

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

4 abstentions : Madame ROMBONI + procuration Monsieur NEMETH, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO

DECIDE

D'APPROUVER Le choix de la société S.A.S. Bistrot Frégate Eden comme concessionnaire pour l'exploitation du bar-restaurant "LA FREGATE" et son lot n°6 terrasse couverte attenante.

DE FIXER

Le montant des redevances annuelles suivantes :

1- une redevance fixe annuelle pour l'occupation du restaurant d'un montant forfaitaire de 45 000,00 €.

2- une redevance fixe annuelle pour l'occupation de la terrasse couverte située sur le domaine public maritime d'un montant forfaitaire de 25 000,00 €.

3- une redevance variable de 1,5 % du chiffre d'affaires réalisé.

DE FIXER

Les tarifs proposés par la société concessionnaire et annexés au contrat.

D'APPROUVER

Les termes du contrat de concession à intervenir pour une durée de huit

(8) ans.

D'AUTORISER

Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et son sous traité attenant, à intervenir et à procéder aux mesures de publicité requises.

AFFAIRE N°35

DELIBERATION N°16129

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PROJET DE DECONSTRUCTION-RECONSTRUCTION DES ECOLES
ELEMENTAIRE CONDORCET ET MATERNELLE REYNIER, D'UN REFECTORIE
SCOLAIRE ET D'UN PÔLE MEDICAL
DONS DE MATERIELS ET MATERIAUX ISSUS DE LA DECONSTRUCTION DE
L'ECOLE CONDORCET ET DU GYMNASSE DE REYNIER**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET
PROPRETE

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE VALIDER

Le principe d'un don par la Ville de Six-Fours-Les-Plages de divers produits, matériaux et déchets issus de la déconstruction de l'école élémentaire Condorcet et du gymnase de Reynier.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant en l'occurrence le représentant de la société VERDI dans le cadre du marché n° 21.009 du 05 février 2021 et son avenant n° 1 du 7 janvier 2022 relatif à l'intégration de l'économie circulaire, à signer tous actes ou documents nécessaires aux attributions des produits, matériaux et déchets qui en seraient la suite ou la conséquence.

DE DIRE

Que Monsieur le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal de tous les dons qui auront été faits sur la base de cette délibération.

AFFAIRE N°36

DELIBERATION N°16130

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**RESTRUCTURATION DE LA SALLE PROGRÈS INCLUANT SA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ET LA CRÉATION D'UN ÉTAGE PÉRENNE : DEMANDE DE
SUBVENTION A LA RÉGION SUD PACA DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX
COMMUNES 2022**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

De solliciter l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Sud PACA au titre de l'Aide aux Communes 2022 pour le projet de restructuration de la Salle Progrès incluant sa rénovation énergétique et la création d'un étage pérenne

D'AUTORISER

Monsieur Le Maire à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence,

DE DIRE

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

AFFAIRE N°37

DELIBERATION N°16131

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE PREBOIS) SUR
LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
AVIS SUR LE DOSSIER PRÉSENTANT LE PROJET ET COMPRENANT L'ÉTUDE
D'IMPACT**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET
PROPRETE

APRES DEBAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

7 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE, Madame ROMBONI + procuration Monsieur
NEMETH

D'ADOPTER L'exposé qui précède.

D'EMETTRE Un avis favorable sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude
d'impact pour la création d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE
PREBOIS) sur la commune de Six-Fours-les-Plages, la demande
d'autorisation requise et la mise en compatibilité du PLU.

AFFAIRE N°38

DELIBERATION N°16132

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE MENÉE PAR
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR SUR
LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - ANNÉE 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET
PROPRETE

APRES DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

5 contre: Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA +
procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration
Madame CALABRESE

2 abstentions : Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO

DECIDE

D'APPROUVER le bilan de la politique foncière menée par l'Etablissement Public Foncier
Provence-Alpes Côte d'Azur sur la Commune de Six-Fours-les-plages
pour l'année 2021.

AFFAIRE N°39

DELIBERATION N°16133

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**RETROCESSION A LA VILLE DES CONCESSIONS FUNERAIRES IDENTIFIEES
AU NOM DE BOUDINET ET DE BRISSI AU CIMETIERE COURRENS.**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Le rachat par la Ville

pour un montant de 243,18 € de la concession funéraire (type case de columbarium) n° 22
attribuée à Monsieur et Madame BOUDINET Alain et Brigitte (née LARDIC) au
cimetière Courrens en division 40 – allée NC,

pour un montant de 3 105,65 € de la concession funéraire (type caveau bâti 2 places) n° 27
attribuée à Madame BRISSI Christine au cimetière Courrens en division 60 – allée BD,

DE DIRE Que la dépense sera inscrite au budget de la commune (Service 1063 /
Cimetières – Nature 65888 – Ligne de crédit 19808 – Code Fonction 025) .

AFFAIRE N°40

DELIBERATION N°16134

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE TYPE 5
SIS CHEMIN DE PEPIOLE LES PRÉS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

DE FIXER La durée de cette mise à disposition à UN AN à compter du 1er avril 2022 assortie d'un loyer mensuel de 677,38 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRE N°41

DELIBERATION N°16135

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**RETRAIT DE LA VILLE DE LA GARDE ET DE SON CCAS DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ENTÉRINER Le retrait de la Ville de LA GARDE et de son CCAS du groupement de commande pour l'achat du gaz naturel.

D'APPROUVER Les termes de l'avenant N°2 à la convention de groupement de commande ci-annexée.

D'AUTORISER Le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toutes pièces afférentes.

AFFAIRE N°42

DELIBERATION N°16136

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CREATION D'EMPLOI

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

DE MODIFIER Le tableau des effectifs de la Ville, par la création du poste suivant :
- Garde Champêtre Chef Principal

DE DIRE Que l'emploi sera pourvu conformément à la législation en vigueur

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville

AFFAIRE N°43

DELIBERATION N°16137

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2022-MISE A DISPOSITION
DE SALLE A TITRE GRATUIT- COMPLEMENT A LA DELIBERATION N °16094
DU 16 FEVRIER 2022**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRES DEBAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

DE PRECISER Que la mise à disposition de la Maison de la Mer se fera pendant les périodes de campagnes électorales telles que définies par la réglementation au titre des élections présidentielles et législatives 2022.

DE DIRE Que celle-ci s'effectuera à titre gratuit, une fois par candidat avant le premier tour et une fois entre les deux tours, en fonction du planning

d'occupation desdites salles.

AFFAIRE N°44

DELIBERATION N°16138

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

OBLIGATION TENUE EN BON ETAT DES FACADES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DEMANDER Au Préfet du Var de prendre la décision de porter la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES sur la liste des communes autorisées à bénéficier des dispositions des articles L. 126-2 et L. 126-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

AFFAIRE N°45

DELIBERATION N°16139

RAPPORTEUR :

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

5 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA + procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration Madame CALABRESE

D'ADOPTER l'exposé qui précède,

D'AUTORISER Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Maire de Six-Fours-le-Plages à signer la convention intercommunale d'attribution 2022-2027 jointe en annexe à la présente délibération et les différents documents contractuels afférents.

AFFAIRE N°46

DELIBERATION N°16140

RAPPORTEUR :

CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT

DECIDE A De procéder au vote à main levée.

L'UNANIMITÉ

DE DESIGNER Comme représentant titulaire : Monsieur FABRE avec 34 voix pour et 5 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA + procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration Madame CALABRESE
Comme représentant suppléant : Madame CASSAR avec 34 voix pour et 5 abstentions : Monsieur BOCCALETTI + procuration Madame PERAIRA + procuration Monsieur BALDACCHINO, Monsieur TRILLAT + procuration Madame CALABRESE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Jean-Philippe PASTOR



Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE

